

Publié le 7 décembre 2012

La Réunion : La Splar, nouvel acteur d'une réhabilitation urbaine

Le Conseil général de La Réunion a créé une Spl, la Société publique locale Avenir Réunion (Splar), pour la construction d'équipements publics, mais aussi la réhabilitation, et la mise en oeuvre « d'une politique ambitieuse » dans le domaine de l'amélioration de l'habitat.



En votant en novembre 2011 la création de la [Splar](#)* (Société publique locale Avenir Réunion), les conseillers généraux ont avant tout voulu se doter d'un nouvel outil, « 100 % public, mais bénéficiant de la souplesse de fonctionnement d'une société anonyme », capable d'optimiser, entres autres, la politique de rénovation de l'habitat local. Cette dernière mission, avec la compétence volontaire du Conseil général, « représente une enveloppe importante dont le nouveau montant sera précisé au cours des prochains mois », explique Guillaume Narayanin, directeur général de la Splar, basée à Saint-Denis.

Plusieurs chantiers ont déjà été lancés sur l'ensemble de l'île pour 70 habitations et plus de 250 diagnostics réalisés en 4 mois d'opérations. « Selon ces derniers, les travaux vont de l'amélioration des conditions de vie à la mise aux normes, en passant par la reconstruction légère là où c'est nécessaire », explique le directeur général. Un travail qui n'est qu'une partie de l'objectif de la Spl. « Le Département souhaite également pérenniser la démarche dans le domaine de la réhabilitation en général ».

Rénovation et construction

Avec une équipe de 8 personnes, la Splar dispose d'une cellule Habitat, qui intervient à travers des missions d'assistance au Conseil général, mais aussi d'une cellule Grands Travaux, pour les missions sous mandat. Celle-ci s'est vue confier, dès les premiers mois de fonctionnement de la Splar, la construction de plusieurs équipements publics, dont trois casernes de pompiers pour les besoins du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours). Les travaux démarreront courant 2013 pour un montant approximatif de 10 millions d'euros. Des mandats pour deux casernes supplémentaires pourraient s'ajouter sous peu.

La Splar va également intervenir pour la réhabilitation ou la construction des équipements sportifs, sous convention Anru, sur la commune de Saint-André, l'un de ses actionnaires. Budget global : 15 millions d'euros, pour des travaux qui vont débiter au cours des prochains mois. « Le démarrage est rapide, grâce à l'opportunité d'intervenir au DCE », explique Guillaume Narayanin. Un nouvel acteur participe désormais activement à la réhabilitation urbaine de La Réunion.

* La Splar comprend comme actionnaires le Département, et les communes de Saint-Benoît, Saint-Leu, Saint-André et Les Avirons.

Par Marie-Anne RAMAZZINA